



Charte

Club d'Entreprises Partenaires et Solidaires (CEPS)

La démarche repose sur une conviction forte et sur l'expérience d'une coopération réussie, notamment avec les réseaux locaux d'entreprises (tels que GERME) et dans la continuité de la démarche engagée par Parenthèse et ASCISE depuis des années.

La réponse aux enjeux sociétaux (chômage et exclusion, dégradation environnementale, crise des financements publics ...), aux enjeux économiques des entreprises et la nécessité d'une plus grande efficacité dans « la production d'inclusion sociale » rendent incontournables la mise en œuvre de nouvelles coopérations.

Ce qui nous rassemble : Solidarité, Emploi et Développement Durable

Nous voulons :

- **Agir avec et aux côtés** de toutes celles et tous ceux qui oeuvrent pour une inclusion durable des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, au logement ou en manque de lien social.
- **Construire ensemble** des actions concrètes en faveur d'une insertion sociale et professionnelle pérenne.
- Développer et faire **partager les savoir-faire et compétences** des personnes accompagnées.
- **Expérimenter de nouveaux partenariats** afin de lutter contre les exclusions et de contribuer à une plus grande cohésion sociale sur le Territoire.
- **Ancrer l'Entreprise au cœur de la Cité** et contribuer au développement économique du Territoire.
- Contribuer à la mise en œuvre de **la politique RSE** des Entreprises
- Promouvoir des **activités respectueuses de l'environnement**.

Les modalités de mise en œuvre de cette charte sont définies par les documents suivants :

- une convention de coopération signée entre l'entreprise et le Groupe Parenthèse-ASCISE
- un règlement
- un plan d'action individualisé à l'entreprise